

Saint-Augustin, 22 Février 1895.

Je, soussigné, certifie que dans les premiers jours du mois de Septembre, je fus appelé à donner des soins médicaux à Madame Veuve G. demeurant au Presbytère de Saint-Augustin. M^{me} G. souffrait d'une pneumonie du côté gauche, maladie dangereuse aggravée encore par l'état d'embonpoint de la malade—Aussi d'après ce qui se passa durant les quatre premiers jours de la maladie, je fus convaincu que ma patiente allait mourir et je l'avertis d'avoir son confesseur et de mettre ordre à ses affaires. Le lendemain matin, à ma grande surprise, je constatai un mieux sensible qui continua ensuite.

Tenant compte des symptômes marqués des premiers jours de la maladie, et du tempérament sanguin de la malade, je suis convaincu que cette guérison si prompte tient du miracle.

GEORGE D.-B. WATERS.

A propos de responsabilités

Nous lisons dans la *Vérité*, de Québec, du 16 du mois courant :
 « Nous ne pouvons donc pas conclure avec Mgr Taché et M. l'abbé Gosselin, que les Communes d'Ottawa, par un vote unanime sur la résolution Blake, ont rendu le désaveu comme impossible. »

Pour nous, la conclusion de Mgr Taché est logique jusqu'à l'évidence.

Il pouvait difficilement, il nous semble, photographier plus fidèlement la portée de l'acte des Communes.

En effet, il ne dit pas—ce qui serait inexact—que le vote unanime des Communes sur la motion Blake a rendu le désaveu absolument impossible, mais *comme impossible*.

Lorsqu'une Chambre, à l'unanimité, déclare un mode d'action expédient, tout autre mode devient, en pratique, *comme impossible*.

Quant aux responsabilités, le fait que l'Exécutif aurait pu faire repousser la motion Blake s'il l'eût voulu, ne change pas la nature de l'acte des Communes, et ne soustrait pas la députation à une responsabilité qu'elle a sciemment et volontairement assumée. Car elle pouvait, tout comme l'Exécutif et même, malgré lui, rejeter la motion Blake.

Les Communes sont donc *légalement* responsables de l'adoption de cette motion,—la *Vérité* l'admet—et, *moralement* aussi, ajouterons-nous.

Elles sont également responsables de la loi basée sur la motion Blake, et votée, à l'unanimité, pendant la session de 1891.